

Programmes académiques
Développement des démarches de création
PHOTOGRAPHIE

Écritures de lumières
Photographes en résidence de création

Programme inscrit dans l'opération nationale « Écritures de lumières » initiée par le ministère de la Culture en partenariat avec la DRAC Aquitaine, la DAAC du rectorat de Bordeaux, le CRARC (pour les Lycées agricoles), coordonné par le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) avec une mise en réseau de structures départementales : Les arts au mur en Gironde, Pollen en Lot et Garonne, Image, Imatge en Pyrénées Atlantiques, l'ACDDP en Dordogne.

Objectifs

- Découvrir la photographie à travers le regard d'un artiste photographe,
- Participer à un acte de création, de réflexion et de recherche autour de l'art photographique,
- Acquérir un regard critique dans le domaine de l'art contemporain et de la photographie en particulier par la fréquentation de lieux dédiés et notamment ceux qui sont partenaires du projet,
- Expérimenter une démarche de création.

Modalités

Le projet s'adresse à une classe de collègue ou de lycée. Il suppose l'engagement d'une équipe pluridisciplinaire d'enseignants.

La proposition s'appuie sur une rencontre entre des élèves et un artiste photographe accueilli en résidence dans la structure départementale partenaire. Les élèves seront étroitement associés à la démarche de création de l'artiste et appréhenderont ainsi les différents temps nécessaires à l'élaboration d'une œuvre artistique. La thématique retenue conduira également les élèves à une production finale sous une forme à déterminer.

Ce parcours s'enrichira des propositions de médiation et de sensibilisation du FRAC et des structures partenaires, propositions liées à leurs offres artistiques qui entreront en résonance avec le travail de l'artiste en résidence.

Chaque établissement retenu sera mis en contact avec la structure partenaire pour fixer les modalités de rencontres (une dizaine d'heures) entre l'artiste et la classe et définir le démarche pédagogique d'éducation artistique et culturelle.

Financements :

- DRAC, auprès de la structure culturelle partenaire et sur sollicitation de cette dernière, à hauteur de 400 euros par classe.
- Collectivités territoriales (Conseil Général ou Régional) peuvent être éventuellement sollicitées.
- Une participation de 400 € est demandée à l'établissement. Les déplacements sont à sa charge.

Partenariats culturels

- FRAC Aquitaine et Les arts au mur, Pollen, Image, Imatge, ACDDP

Inscription / renseignements

- Un contact préalable au dépôt du dossier est indispensable avec la structure culturelle.
- Inscription par fiche jointe auprès du Rectorat.
- Renseignements : Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle Rectorat de Bordeaux et Frédérique Goussard, FRAC Aquitaine